



**DEUXIÈME RAPPORT**  
**DU**  
**COMITÉ PERMANENT DES CORPORATIONS DE LA COURONNE**

Première session de la  
57<sup>e</sup> législature  
du Nouveau-Brunswick

le 8 juin 2011

**COMPOSITION DU COMITÉ**

M. Jack Carr, président  
M. Wetmore, vice-président  
M. Steeves  
M<sup>me</sup> Wilson  
M. Malloch

M. Bonenfant  
M<sup>me</sup> Lynch  
M. Haché  
M. Kenny  
M. Collins

le 8 juin 2011

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des corporations de la Couronne demande à présenter son deuxième rapport.

Le 1<sup>er</sup> février 2011, le comité se réunit en séance mixte avec le Comité permanent des comptes publics pour recevoir et examiner le *Rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick : Volumes 1 et 2 : 2010*. Le vérificateur général expose la teneur et les constatations du rapport et renseigne les membres des comités sur la nature des travaux menés pendant l'année. Après la séance mixte, le comité se réunit pour examiner les activités du Conseil de la recherche et de la productivité pour les années financières 2008-2009 et 2009-2010.

Le 2 février 2011, le comité se réunit à la Chambre du Conseil législatif pour examiner les activités et les états financiers de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick pour les années 2008 et 2009.

Le 3 février 2011, le comité tient une séance d'orientation à huis clos avec le personnel du bureau du vérificateur général. Kim MacPherson, vérificatrice générale, et des hauts fonctionnaires renseignent les parlementaires sur divers sujets liés au mandat du comité, y compris le rôle essentiel du Comité permanent des corporations de la Couronne, les qualités d'un Comité permanent des corporations de la Couronne efficace, le rôle du bureau du vérificateur général et la gouvernance des organismes de la Couronne. Après la séance à huis clos, le comité se réunit avec des responsables de Travail sécuritaire NB pour examiner les activités de l'organisme pour les années 2008 et 2009.

Le comité se réunit à la Chambre du Conseil législatif les 4, 8, 9, 10, 11, 22, 23, 24 et 25 février et les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2011 pour examiner les activités et les états financiers de divers organismes et corporations de la Couronne pour les années financières 2009-2009 et 2009-2010. Des responsables des organismes suivants comparaissent devant le comité :

- la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick ;
- le Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé ;
- FacilicorpNB ;
- Ambulance Nouveau-Brunswick ;
- Services Nouveau-Brunswick ;
- Réseau de santé Horizon ;
- Réseau de santé Vitalité ;
- Société des alcools du Nouveau-Brunswick ;

- Recycle NB (2008 et 2009) ;
- Société de développement régional ;
- Commission de l'énergie et des services publics ;
- Commission des loteries du Nouveau-Brunswick ;
- Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick ;
- Énergie NB ;
- Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick.

Le 1<sup>er</sup> mars 2011, au cours d'une réunion avec des responsables d'Énergie NB, le comité adopte la motion suivante, proposée par M. Wetmore :

*que le Comité permanent des corporations de la Couronne recommande que le gouvernement oblige Énergie NB à communiquer au comité des renseignements détaillés et ventilés liés à la vente d'Énergie NB à Hydro-Québec, notamment ce qui suit : les frais ventilés de consultation juridique, y compris le nom des avocats et des cabinets d'avocats consultés ; les frais de consultation en matière de relations publiques et le nom des agences consultées ; les frais de rémunération des heures normales et des heures supplémentaires versée au personnel par suite de l'entente ; les frais de consultation et d'opinions d'expert ; les frais de déplacement liés à la vente ; les frais liés à la résiliation de l'entente, y compris les frais juridiques et les pénalités versées à Hydro-Québec, le cas échéant.*

Le comité remercie les responsables des divers organismes et corporations de la Couronne qui ont comparu devant lui. Il remercie également le vérificateur général et son équipe pour l'aide qu'ils ont fournie.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,

Jack Carr, député